

des exploitations, où il est plus difficile d'établir cette espèce de liens de famille qui se forment fréquemment dans le premier cas entre le maître et les serviteurs. Comme, lui il est d'autant plus avantageux que le nombre de ceux-ci est plus grand, les frais pour chacun d'eux tant pour la nourriture que pour le logement, le feu et la lumière, diminuant toujours avec le nombre des personnes qu'on entretient ainsi; mais il ne faut pas profiter de la distinction qui s'établit ainsi entre la table du maître et celle des valets, pour refuser à ceux-ci la nourriture saine, abondante et substantielle dont ils ont besoin, car c'est un fait d'observation que là où les serviteurs sont mieux nourris et surtout où on leur donne plus de viande, ils travaillent plus fortement et se livrent plus volontiers à toutes sortes d'ouvrages, et que diminuer la qualité et la quantité de leur nourriture, c'était diminuer aussi leur travail et le rendre plus cher. Enfin il faut éviter de confier à des personnes avides ou peu délicates l'entreprise de la nourriture de ses serviteurs.

Les aides auxquels on donne *l'équivalent de leur nourriture* en argent sont ceux qui sont mariés et dont les familles ne sont pas employées sur la ferme, mais résident aux environs. Dans ce mode les serviteurs sont plus mal nourris et moins forts; ils perdent souvent un temps considérable pour aller prendre leurs repas chez eux ou dans des endroits publics. Abandonnés à leur inexpérience et imprévoyans comme la plupart des hommes de leur condition, ils dissipent en peu de jours toutes leurs ressources ou éprouvent, quand il survient une augmentation dans le prix des denrées de 1^{re} nécessité, une pénurie cruelle. On prévient, il est vrai, cette fâcheuse situation en leur donnant une partie de leur salaire en denrées, mais, dans tous les cas, il est très difficile, malgré la surveillance la plus rigoureuse, d'empêcher ces serviteurs de vivre aux dépens de l'établissement et d'emporter tout ce qu'ils peuvent.

Les agriculteurs les plus éclairés de l'Angleterre attribuent en grande partie la dépravation des travailleurs dont on se plaint tant aujourd'hui dans ce pays, à l'habitude qui a prévalu depuis quelque temps de ne plus loger et nourrir les serviteurs dans les fermes par une économie mal entendue.

C'est pour éviter de mettre à une épreuve pénible la fidélité des serviteurs qu'on a blâmé l'usage de donner aux bergers une partie de leur salaire en argent et partie en animaux ou en produits, et ce qui est encore pis d'entretenir comme équivalent ou supplément de gages, un certain nombre de bêtes dans les troupeaux de l'établissement. Dans tous les pays où les établissemens agricoles sont bien administrés ces abus ont disparu, et, dans quelques endroits de l'Allemagne on a adopté pour le salaire de ceux qui conduisent les troupeaux une méthode qui a donné de bons résultats. Ceux qui dirigent ces troupeaux reçoivent un salaire proportionné aux profits que donnent les animaux, et sont ainsi intéressés à veiller sur eux avec attention ainsi qu'à leur amélioration. Un maître berger a par exemple 279^e des profits et chaque berger 179^e. Mais ils contribuent aux dépenses dans certaines occasions telles que celles pour achat de tourteaux de graines oléagineuses, ou quand il est nécessaire d'acheter des fourrages l'hiver, ou lorsqu'on juge qu'il est utile de régénérer le troupeau.

Le Bureau d'Agriculture de Londres a fait connaître le moyen en usage dans les cantons les mieux cultivés de l'Ecosse, pays au reste où la population est laborieuse et honnête, pour entretenir les aides agricoles. Les cultivateurs riches construisent près des bâtimens d'exploitation des chaumières qui sont données aux domestiques mariés qui reçoivent la plus

grande partie de leurs gages en produits du sol. En outre, ces serviteurs sont autorisés à avoir une vache que le fermier nourrit pendant toute l'année. Ces fa-veurs produisent un excellent effet sur la conduite des jeunes gens, qui, animés du désir de se les assurer, économisent autant qu'ils peuvent sur leurs gages pour acheter la vache et se procurer le mobilier de leur habitation quand ils se marieront. Quelquefois les fermiers, selon les circonstances, y ajoutent plusieurs autres avantages, tels que quelques ares de terrain pour un jardin potager ou toute autre culture, la faculté d'entretenir un cochon ou des poules dans la basse-cour du maître, un peu de combustible, leur nourriture aux frais du fermier pendant les grands travaux agricoles, etc. Nulle part, dit-on, on ne rencontre des domestiques plus actifs, plus probes et d'une meilleure conduite. Ils élèvent dans des habitudes de travail et dans la pratique des opérations agricoles une famille dont le fermier tire souvent un grand profit, ils s'attachent à la ferme, prennent à cœur sa prospérité et pensent rarement à la quitter.

Dans ses principes raisonnés d'agriculture, THAER conseille, pour l'entretien et la nourriture des serviteurs et surtout au commencement d'un établissement, d'avoir égard *aux usages du pays*, et de prendre à ce sujet des renseignemens détaillés. Il n'est jamais ou au moins rarement profitable d'y apporter des changemens, et alors même qu'on voudrait améliorer le sort des employés on pourrait facilement exciter le mécontentement de gens qui tiennent avec opiniâtreté à leurs habitudes.

SECTION III. — *Des manouvriers.*

Dans un établissement exploité suivant un bon système de culture alterne et où l'on cultive en grand les plantes sarclées et celles qui exigent beaucoup de travail manuel, dans ceux où on se livre à d'importantes améliorations agricoles, il est impossible d'exécuter tous les travaux avec le secours seul des employés à gages, et il faut avoir recours à des ouvriers qui louent leurs services à la journée et qu'on nomme *journaliers* ou *manouvriers*.

L'emploi économique des manouvriers exige, de la part d'un entrepreneur, la plus sérieuse attention. Ces hommes, pris en général parmi ceux qui sont le plus dénués d'instruction et qui, d'ailleurs n'ont aucun intérêt à la propriété de l'établissement ni aucun lien qui les rattache à l'entrepreneur, cherchent par tous les moyens à diminuer la somme du travail journalier qu'ils doivent à celui qui loue leurs services, ce qui rend leur travail dispendieux, en même temps qu'il est exécuté avec lenteur et imperfection.

Il n'y a qu'un bon mode de surveillance qui puisse mettre à l'abri des embarras que cause l'emploi des journaliers. Cette surveillance indispensable et continue doit être exercée par le maître en personne quand il peut se livrer à cette occupation, et par un chef de main-d'œuvre, pris parmi les aides de la ferme, quand il ne peut y donner tous ses instans sans négliger d'autres branches importantes de son exploitation. On charge aussi de ce soin, dans quelques occasions, un journalier sur l'activité et la probité duquel on peut compter et qui reçoit un salaire plus élevé pour conduire les gens de journée. L'agent, quel qu'il soit, qui est chargé de ce soin, doit